

Ville de Béthune



COMMERCE

Commerces : les dates des ouvertures de l'année 2021 (test NL)

Pour l'année 2021, la Ville de Béthune vous informe des 12 dates dérogatoires à l'obligation de repos de détail et les 5 dates pour les concessions automobiles.

Publié le 02 mars 2021

La Ville de Béthune a acté lors du conseil municipal du 14 décembre 2020 le choix pour l'année 2021 des dates dérogatoires à l'obligation de repos dominical pour [les commerces de détail](#) et pour les [concessions automobiles](#).

Commerces de détail :

Ouverture autorisée les dimanches :

- 10 janvier (soldes d'hiver)
- 23 mai
- 30 mai
- 20 juin
- 27 juin (soldes d'été)
- 29 août
- 19 septembre
- 28 novembre
- 5, 12, 19 et 26 décembre



Concessions automobiles

Ouverture autorisée les dimanches :

- 17 janvier
- 14 mars
- 13 juin
- 12 septembre
- 10 octobre

Le Préfet du Pas-de-Calais autorise l'ouverture des commerces tous les dimanches de janvier

Le préfet du Pas-de-Calais autorise, par [arrêté préfectoral du 24 décembre 2020](#), l'ouverture des commerces qui le souhaitent (sauf les bars, restaurants, discothèques...) tous les dimanches de janvier 2021 afin de mieux réguler les flux.